

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01208
Numéro SIREN : 420 325 938
Nom ou dénomination : E.C.A.C.

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2018 sous le numéro de dépôt 5197

Déposé au Greffe
le 28 MARS 2018
sous le N° 5197
RCS N° 9881208

E.C.A.C.

29 RUE LÉON GAUMONT
ZAC DE LA PENTECÔTE
44700 ORVAULT

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
au 30 septembre 2017



L B A
BAKER TILLY

Membre indépendant de Baker Tilly France
et de Baker Tilly International

2 rue de l'Hôtellerie
44482 CARQUEFOU CEDEX
Tél. : 02 51 85 28 30
Fax : 02 40 25 19 08
email : contact@lbabi.com

E.C.A.C
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ECAC relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valeur nette comptable des fonds commerciaux inscrite à l'actif de votre société s'élève à 712 583 €. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des fonds de commerce, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs prévus par l'article D.441.4 du Code du commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Carquefou, le 2 février 2018



Société LBA

Représentée par Gilles BLANCHARD

Commissaire aux Comptes

E.C.A.C.

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	15 502	13 896	1 606	0,06	3 555	0,16
Fonds commercial	728 651	16 067	712 583	26,30	712 583	32,12
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	118 938	87 012	31 926	1,27	43 543	1,96
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	12 819		12 819	0,51	12 819	0,58
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 096		15 096	0,60	15 040	0,68
TOTAL (I)	891 006	116 975	774 031	30,74	787 541	35,50
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	48 477		48 477	1,93	60 832	2,74
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	6 069		6 069	0,24	13 618	0,61
Clients et comptes rattachés	332 804	13 747	319 056	12,67	287 741	12,97
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 324		1 324	0,05	1 324	0,06
. Organismes sociaux	1 000		1 000	0,04	1 000	0,05
. Etat, impôts sur les bénéfices	20 399		20 399	0,81	28 589	1,29
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 107		15 107	0,60	7 734	0,35
. Autres					390	0,02
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	421 685	933	420 752	16,71	249 729	11,26
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	881 890		881 890	35,03	752 132	33,91
Charges constatées d'avance	29 562		29 562	1,17	27 653	1,25
TOTAL (II)	1 758 317	14 680	1 743 637	69,26	1 430 741	64,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 649 324	131 655	2 517 668	100,00	2 218 282	100,00

E.C.A.C.

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 492 925)	492 925	19,58	492 925	22,22
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	84 941	3,37	84 941	3,83
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	49 293	1,96	47 099	2,12
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	647 449	25,72	601 168	27,10
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	249 705	9,92	248 475	11,20
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	1 524 313	60,54	1 474 608
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			4 979	0,22
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	99 884	3,97	74 428	3,36
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			45 960	2,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 990	3,57	49 245	2,22
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	113 732	4,52	43 529	1,96
. Organismes sociaux	101 645	4,04	80 340	3,62
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	76 307	3,03	66 045	2,98
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 207	0,17	4 256	0,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 614	0,14	614	0,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	503 977	20,02	374 278	16,87
	TOTAL(IV)	993 355	39,46	743 674
Ecart de conversion passif				
	(V)			
	TOTAL PASSIF (I à V)	2 517 668	100,00	2 218 282

E.C.A.C.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	6 225		6 225	0,34	7 205	0,40	-980	-13,59
Production vendue biens								
Production vendue services	1 798 964	12 504	1 811 468	99,66	1 806 010	99,60	5 458	0,30
Chiffres d'Affaires Nets	1 805 189	12 504	1 817 693	100,00	1 813 215	100,00	4 478	0,25
Production stockée			-12 355	-0,67	5 672	0,31	-18 027	-317,81
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 372	0,08	1 000	0,06	372	37,20
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			17 195	0,95	9 118	0,50	8 077	88,58
Autres produits			156	0,01	960	0,05	-804	-83,74
Total des produits d'exploitation (I)			1 824 061	100,39	1 829 965	100,92	-5 904	-0,31
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 505	0,14	2 857	0,16	-352	-12,31
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			408 514	22,47	371 230	20,47	37 284	10,04
Impôts, taxes et versements assimilés			17 213	0,95	20 393	1,12	-3 180	-15,58
Salaires et traitements			710 951	39,11	730 141	40,27	-19 190	-2,62
Charges sociales			311 153	17,12	319 277	17,61	-8 124	-2,53
Dotations aux amortissements sur immobilisations			14 781	0,81	14 258	0,79	523	3,67
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 600	0,31	4 052	0,22	1 548	38,20
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			2 679	0,15	20 784	1,15	-18 105	-87,10
Total des charges d'exploitation (II)			1 473 396	81,06	1 482 992	81,79	-9 596	-0,54
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			350 665	19,29	346 973	19,14	3 692	1,06
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			3 423	0,19	4 661	0,26	-1 238	-26,55
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 122	0,17	2 107	0,12	1 015	48,17
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			777	0,04	2 374	0,13	-1 597	-67,26
Total des produits financiers (V)			7 323	0,40	9 141	0,50	-1 818	-19,88
Dotations financières aux amortissements et provisions			933	0,05	3 122	0,17	-2 189	-70,11
Intérêts et charges assimilés			1 574	0,09	2 788	0,15	-1 214	-43,53
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			242	0,01	139	0,01	103	74,10
Total des charges financières (VI)			2 748	0,15	6 050	0,33	-3 302	-54,57
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			4 574	0,25	3 091	0,17	1 483	47,98
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			355 239	19,54	350 064	19,31	5 175	1,48

E.C.A.C.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			108	0,01	-108	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	393	0,02			393	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	393	0,02	108	0,01	285	263,89
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-393	-0,01	-108	-0,00	-285	-263,88
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	105 141	5,78	101 481	5,50	3 660	3,51
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 831 384	100,75	1 839 106	101,43	-7 722	-0,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 581 679	87,02	1 590 631	87,72	-8 952	-0,55
RÉSULTAT NET	249 705	13,74	248 475	13,70	1 230	0,50
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

E.C.A.C.**ANNEXE**

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 2 517 668,32 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 249 705,26 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

En contrepartie de la présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, un test de dépréciation systématique est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. La valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale qui est appréciée par référence au prix de marché. La dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les en-cours de production d services sont valorisés au coût de revient en tenant compte des frais direct de production.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine à une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

1.6 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

L'impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est de 22 777 euros.

Il est précisé qu'aucun produit à recevoir n'a été constaté au titre du CICE relatif à l'année 2017 contrairement à l'avis du CNCC du 23 mai 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, il a été utilisé à la formation et au renforcement des fonds propres.

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

L'adoption du règlement ANC n°2015-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général n'a aucun impact sur les comptes, la société n'ayant que des fonds de commerce non amortis qui faisaient déjà l'objet d'un test de dépréciation annuel et n'ayant aucun mali technique dans son actif.

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	745 341		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	40 773		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	79 360		1 608
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	120 133		1 608
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	12 819		
Prêts et autres immobilisations financières	15 040		56
TOTAL	27 859		56
TOTAL GENERAL	893 333		1 664

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 188	744 153	744 153
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements		874	39 899	39 899
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 929	79 039	79 039
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 802	118 938	118 938
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			12 819	12 819
Prêts et autres immobilisations financières			15 096	15 096
TOTAL			27 916	27 916
TOTAL GENERAL		3 990	891 006	891 006

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	13 135	1 939	1 178	13 896
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	22 968	3 222	874	25 316
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 622	9 620	1 546	61 696
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	76 589	12 842	2 420	87 012
TOTAL GENERAL	89 724	14 781	3 598	100 908

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	1 939				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	3 222				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	9 620				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	12 842				
TOTAL GENERAL	14 781				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles	16 067			16 067
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	13 110	5 600	4 963	13 747
Autres dépréciations	3 122	933	3 122	933
TOTAL Dépréciations	32 300	6 533	8 085	30 748
TOTAL GENERAL	32 300	6 533	8 085	30 748
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		5 600	4 963	
- financières		933	3 122	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	15 096		15 096
Clients douteux ou litigieux	16 483	16 483	
Autres créances clients	316 321	316 321	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 324	1 324	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 000	1 000	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	20 399	20 399	
- T.V.A.	15 107	15 107	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	29 562	29 562	
TOTAL GENERAL	415 292	400 196	15 096
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	89 990	89 990		
Personnel et comptes rattachés	113 732	113 732		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 645	101 645		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	76 307	76 307		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	4 207	4 207		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	99 884	99 884		
Autres dettes	3 614	3 614		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	503 977	503 977		
TOTAL GENERAL	993 355	993 355		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 979			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 – FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
Fonds d'origine - 2002			463 629	
Fonds EXPERTS ATLANTIQUE - 2002			50 433	
Clientèle AP - 2003	16 500			
Clientèle EXPERTS ATLANTIQUE - 2007 fusion				130 268
Clientèle TROADEC - 2012 TUP				67 821

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 – AUTRES TABLEAUX**9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 000
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	971
TOTAL	1 971

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 832
Dettes fiscales et sociales	175 674
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	224 044

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	29 562	503 977
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	29 562	503 977

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	19 717	25,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	19 717	25,00

E.C.A.C.

ANNEXE

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**10.1 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

	Montant
Rémunérations allouées aux membres:	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

10.2 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	1 500

10.3 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salaré	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	7	
Ouvriers		
TOTAL	14	

10.4 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:

La société a souscrit un contrat d'assurance auprès du groupe GENERALI afin de couvrir partiellement les indemnités de départ à la retraite des salariés.

E.C.A.C.
S.A.S. au capital de 492 925,00 Euros
Siège social : 29 rue Léon Gaumont
ZAC de la Pentecôte
44700 Orvault
R.C.S : 420325938RCSNANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/02/2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017 faisant ressortir un bénéfice de 249 705,26 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 249 705,26 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 49 705,26 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 200 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 10,14 Euros.

Le montant brut du dividende perçu par les associés, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sera en principe assujéti au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux proportionnel de 30 % (soit un taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2% au titre des prélèvements sociaux). L'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 3 2° du CGI, ne sera pas applicable en cas d'assujettissement au PFU.

A titre dérogatoire, les redevables, personnes physiques, pourront opter de manière expresse et irrévocable pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Cette option, globale, portera sur l'ensemble des revenus, gains et profits entrant dans le champ du PFU.

L'abattement de 40 % pratiqué sur le montant brut du dividende sera dans cette hypothèse maintenu.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2016	122 407		77 593
30/09/2015	122 407		77 593
30/09/2014	59 127		59 067

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017 faisant ressortir un bénéfice de 249 705,26 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 249 705,26 Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 49 705,26 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 200 000,00 Euros

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 10,14 Euros.

Le montant brut du dividende perçu par les associés, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sera en principe assujéti au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux proportionnel de 30 % (soit un taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2% au titre des prélèvements sociaux). L'abattement de 40 %, prévu à l'article 158 3 2° du CGI, ne sera pas applicable en cas d'assujettissement au PFU.

A titre dérogatoire, les redevables, personnes physiques, pourront opter de manière expresse et irrévocable pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Cette option, globale, portera sur l'ensemble des revenus, gains et profits entrant dans le champ du PFU.

L'abattement de 40 % pratiqué sur le montant brut du dividende sera dans cette hypothèse maintenu.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2016	122 407		77 593
30/09/2015	122 407		77 593
30/09/2014	59 127		59 067

Cette résolution lise aux vois est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



Christophe Chagneau
 Violaine Vrignaud
 Samuel Bricaud

28 MARS 2018

03 46,37 €

GREFFE DU TRIBUNAL DE
 COMMERCE
 Immeuble Rhuys
 2 bis quai François Mitterrand
 BP 86209
 44262 NANTES CEDEX 2

Réf. : CC/SS

Orvault, le 26 mars 2018

Objet : Dépôt des comptes annuels - RCS n°420 325 938

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, les documents relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 de notre cabinet, à savoir :

- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale ordinaire du 16/02/2018 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Nous joignons à cet effet un chèque bancaire d'un montant de 46,37 Euros libellé à l'ordre du Greffe.

Dans cette attente,

Et vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe Chagneau
 Président



ECAC: SAS au capital de 492 925 € - 420 325 938 RCS Nantes
 Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de Loire
 Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
www.ecac.fr

Membre de l'Alliance  EURUS
 Cabinet indépendant, membre de BKR International.

> 29 rue Léon Gaumont - ZAC de la Pentecôte
 > 44700 Orvault
 > Tél. 02 40 63 37 75
 > Fax 02 28 07 29 57
 > cchagneau@ecac.fr
 > vvrignaud@ecac.fr
 > sbriaud@ecac.fr